

INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTIONS : 1 journée est consacrée aux inscriptions (mercredi 2 Septembre de 13h30 à 15h). Par conséquent nous vous demandons de bien vouloir l'utiliser pour renouveler votre adhésion afin de faciliter une bonne reprise des entraînements la semaine suivante.

Ainsi vous témoignerez une marque de respect pour les bénévoles qui se libèrent pour vous accueillir. De plus ce doit être un moment privilégié pour rencontrer les dirigeants et l'enseignant du club afin de faire connaissance mais aussi répondre à vos interrogations.

CERTIFICAT MEDICAL :

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit **qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical** pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. Le questionnaire de santé reste cependant obligatoire : **si les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical, le certificat demeure obligatoire.**

Pour les mineurs :

Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence.

En pratique :

Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative (le questionnaire de santé sera chargé dans les documents de l'extranet des clubs dès que possible) ;

Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

DEROULEMENT DES COURS : il n'est pas souhaitable que les parents restent dans le dojo pendant les cours; en effet les enfants sont distraits et ne peuvent pas être attentifs à l'enseignement qui leur est dispensé. De plus, afin de ne pas perturber le déroulement du cours, nous vous demandons de respecter les horaires des cours.

CEINTURE : Ne jamais la laver en machine, coudre ses bouts afin qu'elle ne s'effiloche pas.
Ne pas couper (si elle vous paraît trop longue voir avec le professeur)

COUPONS REPONSES : il est demandé aux parents de rendre impérativement les coupons réponses des rencontres amicales ou officielles dans les délais indiqués et ce même si l'enfant ne participe pas. Le respect de cette simple formalité (qui prend peu de temps) permet de communiquer à l'avance comme il se doit le nom des participants au club organisateur et ainsi réduire considérablement le temps d'attente au début des compétitions.

VENTE :

- Kimono neuf taille enfant et adulte de marque ADIDAS avec logo du club brodé sur la poitrine.
- Kimono d'occasion (selon stock disponible). Si vous disposez de kimono que vous voulez vendre, vous pouvez les déposer au club.

INFORMATIONS SUR LE CLUB :

Si vous souhaitez recevoir toutes les informations concernant la vie du club, ainsi que les photos des compétitions (tournoi, rencontres amicales et officielles), laissez votre adresse e-mail auprès de l'enseignante Sandrine PIET (orgeletjudo@orange.fr) qui se fera un plaisir de vous les transmettre. Vous pouvez également retrouver des informations sur le club sur le site du club <https://orgeletjudo.ffjudo.com> ou sur Facebook : Orgelet Judo

RAPPEL GENERAL :

- les cours de judo sont annulés pendant les vacances scolaires ainsi que lors des jours fériés.
- le port de bijoux (boucles d'oreille, bracelet, bague, etc...) est strictement **interdit** lors des cours et des compétitions (car risque de se blesser soi-même ou son adversaire)
- les ongles des mains et des pieds doivent être coupés court (risque de blessure).
- les personnes ayant les cheveux longs doivent les attacher avec un élastique ne comportant **pas de métal**.